



SCIENCES
HUMAINES
& ARTS
UNIVERSITÉ DE POITIERS

CONSEIL D'UFR EXCEPTIONNEL PROCES-VERBAL N°10

Jeudi 29 avril 2021

Visioconférence

Membres élu.e.s présent.e.s : Léontine ABBA, Sébastien AUBINEAU, Alexis AVDEEFF, Marlène BELLY, David BODET, Cédric BOUQUET, Teddy BRUNET, Mathilde CARRIVE, David CLARYS, Yannis DELMAS, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Florian DUPERRE, Anthony GAGNAIRE-CIROT, Alice GRELIER, Aymeric HENAULT, Anne JOLLET, Emilie KURDZIEL, Jean-Marie LECOINTRE, Benoît LEROUX, Gilles MALANDAIN, Véronique MEYER, Jean PYLOUSTER, Fanette QUADRIO,

Membres élu.e.s excusé.e.s : François LUMINEAU, Gilles MARMASSE, Cécile VOYER

Absent.e.s ayant donné procuration : François LUMINEAU à Sébastien AUBINEAU, Gilles MARMASSE à David CLARYS, Cécile VOYER à Emilie KURDZIEL ou à défaut à Nadine DIEUDONNE-GLAD

Membres invité.e.s présent.e.s : Benoît AUBIGNY, Claire BEAUSSE, Olivier CLOCHARD, Marina DINET-DUMAS, Jean-Pierre ESCRIVA, Catherine ESNARD, Patricia ETIEN, Arnaud FRANCOIS, Marie-José GRIHOM, Marion HAZA, Serge HELIAS, Armelle JACQUEMOT, Pierre KAMDEM, Philippe MAINTEROT, Eric MARCEAU, Vincent MICHEL, Christian PAPINOT, Nicolas TRAN

Membres invité.e.s excusé.e.s : Emmanuel BABBI, François BRIZAY, Alzira FONTAINE, Yvan HOCHET, Catherine TREHONDAT



Préambule :

Il a été confirmé que les mandats des élu.e.s du Conseil ne sont pas prolongés au-delà du 30 avril 2021. Le Conseil pourra continuer de se réunir pour traiter des affaires courantes. Les élections se tiendront à l'automne.

1. L'Offre de Formation 2022-2028

Ce Conseil se tient suite à la CFVU exceptionnelle qui s'est réunie juste avant pour voter les grands principes de cadrage de la nouvelle Offre de Formation 2022-2028.

Se tient également ce vendredi un Conseil d'Administration qui votera le cadrage budgétaire de la nouvelle OF.

Suite au Conseil exceptionnel qui s'est tenu hier, les lettres envoyées au président du Conseil d'Administration et à la Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire hier soir ont bien été transmises aux membres de ces instances ce matin.

Suite à ce courrier, les directeurs de l'IUT 86 et de l'IUT 16 ont décidé de cosigner une lettre envoyée aux membres du Conseil d'Administration ce jour pour demander qu'un bilan de la précédente offre soit fait avant le vote du cadrage budgétaire de la prochaine offre, notamment dans la perspective de la mise en place de la réforme des BUT. Ils pourraient également demander à être reçus au rectorat.

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Lors de la CFVU qui s'est tenue ce jour, sa présidente, Noëlle Duport, a jugé que le courrier envoyé par le Conseil d'UFR SHA serait abordé dans les questions diverses puisqu'il n'interférait pas avec l'ordre du jour, le cadrage pédagogique de la nouvelle OF.

Des membres de la Commission se sont manifestés pour dire qu'ils.elles estimaient ne pas avoir reçu suffisamment d'information ou l'avoir reçue trop tardivement (rapport HCERES envoyé le 16 avril déposé sur le bureau virtuel de la CFVU seulement ce matin) pour étudier toutes les données et prendre une décision. N. Duport a répondu que le cadrage financier pouvait être dissocié du cadrage pédagogique.

Le cadrage pédagogique a finalement été voté avec le résultat suivant : 18 voix POUR, 7 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS.

Lors des questions diverses, Catherine Esnard (assesseure Formation) a exposé les inéquités de calcul de l'enveloppe cible, ainsi que les inégalités de moyens entre les composantes, en précisant que l'UFR SHA n'était pas la seule composante concernée.

Il ressort de cette Commission que l'UFR SHA n'est pas seule en désaccord avec les méthodes de calcul de l'enveloppe cible, mais que le soutien n'est pas encore assez important, ni manifesté ouvertement.

Position à l'égard de l'enveloppe cible

Le Conseil ayant décidé de contester l'enveloppe cible de 43 135 HETD calculée par l'UP, il reste à décider de la politique à suivre en cas de vote de cette enveloppe cible par le CA ce jour. La consommation actuelle est d'environ 6 000 HETD au-dessus de l'enveloppe cible.

Lors du Conseil du 8 avril, la direction a présenté 2 propositions (non exhaustives). Les voici pour rappel :

Proposition 1 : adopter une posture radicale pour amener l'UP à se positionner

Baisse de la capacité d'accueil de la Licence 1 de Psychologie à 200 étudiant.e.s (580 actuellement)

Coût actuel de la Licence de Psychologie : 11 066 HETD

Estimation avec une capacité à 200 : 4 700 HETD

Pourquoi cette proposition ?

- Le calcul de l'enveloppe cible est biaisé par l'application d'un coefficient local aux étudiant.e.s de Psychologie.
- L'UFR n'est pas en mesure d'appliquer la politique d'accueil de tous les bacheliers de l'académie et de celles de Limoges puisque les moyens de cette politique ne sont pas donnés comme le mentionne le rapport de l'HCERES.
- Cette nouvelle capacité d'accueil à 200 étudiant.e.s est proportionnelle à celle de l'Université de Bordeaux au regard du potentiel de recrutement.

Risque: blocage par la Présidence via la CFVU, ainsi que par le Rectorat car c'est toujours la politique affichée de vouloir accueillir toutes les demandes pour les académies de Poitiers et de Limoges.

Proposition 2 : ne rien changer à l'offre de formation, sauf des ajustements jugés utiles, mais qui ne permettront pas d'atteindre 6 000 HETD

Risque : depuis le début de l'OF en cours en 2018-2019, il y a un dépassement de 6 000 HETD qui est facturé pour un montant de 300 000€ prélevé sur le budget de fonctionnement de l'UFR, mais annulé par une compensation exceptionnelle NOF qui était de 300 000€ la 1^{ère} année, mais en baisse chaque année. Cette compensation exceptionnelle pourrait être supprimée, alors l'UFR ne pourrait plus fonctionner en 2023.

Réunion du département de Psychologie

Le département de Psychologie s'est réuni ce jour pour discuter de la proposition de la baisse de la capacité d'accueil en L1 à 200 étudiant.e.s.

Le département fait remarquer qu'à chaque fois qu'il a voté une baisse de la capacité d'accueil, ce vote a été retoqué par le Conseil d'UFR, cette dernière position étant ensuite soutenue par la CFVU. Un certain nombre d'enseignant.e.s est gêné par la solution radicale proposée.

A l'issue de la réunion, un vote a été organisé avec la question : *Êtes-vous d'accord avec la proposition suivante : le département de psychologie demande à l'université de Poitiers d'engager une concertation avec la direction de l'UFR SHA pour une révision du calcul de l'enveloppe cible attribuée à l'UFR SHA?*

Résultat : OUI : 21 voix NON : 2 voix Ne se prononce pas : 4

Le directeur du département va envoyer un courrier à la Présidente de l'UP, sous couvert du directeur de l'UFR, pour lui faire part de ce vote.

Après de longs échanges, en conclusion :

Le Conseil espère que le Conseil d'Administration qui se tient ce jour aura tenu compte de la lettre qui lui a été envoyée et décidera de reporter le vote du cadrage budgétaire de la nouvelle offre de formation, le temps de réviser les méthodes de calcul de l'enveloppe cible.

Le Conseil attend de la Présidente de l'UP une réponse à son courrier et une révision du calcul de l'enveloppe cible.

Un nouveau point sera fait lors du Conseil du 20 mai prochain, sans exclure la convocation d'un nouveau conseil exceptionnel en amont.

Le directeur remercie les membres du Conseil pour ces échanges et leur décision qui servira de guide à la Direction pour ses prochaines actions.

2. Questions diverses

Qu'en est-il des rencontres entre le Vice-Président Recherche et les responsables de laboratoires ?

Le VP Recherche, Yves Gervais, avait dit son intention de rencontrer tous les responsables de laboratoires, notamment pour aborder l'avenir des ex. Equipes d'Accueil. A ce jour, aucun responsable de laboratoire n'a eu d'entretien avec M. Gervais à ce sujet.

Les réunions des assesseur.e.s Recherche qui devaient être organisées n'ont pas eu lieu non plus.

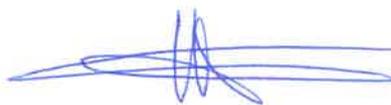
Lors d'une réunion des assesseur.e.s Formation, la proposition de remplacement des ex. EA par des campus a été présentée. Cette proposition est encore à l'état de projet.

Le responsable des services



Eric MARCEAU

Le Directeur



David CLARYS

La secrétaire de séance



Nadia SGOIFO

